Avis public d'élection

Municipalité : Sainte-Marcelline-de-Kildare

Date du scrutin : Dimanche, 2 novembre 2025

Par cet avis public, Stéphanie Lafond, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
Poste de mairesse ou maire
Poste de conseillère ou conseiller 1
Poste de conseillère ou conseiller 2
Poste de conseillère ou conseiller 3
Poste de conseillère ou conseiller 4
Poste de conseillère ou conseiller 5
Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection (ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants.

Du 19 septembre au 3 octobre 2025

Horaire

Date	Avant-midi	Après-midi	Soir
Vendredi 19 septembre	8 h 30 à 12 h		
Lundi 22 septembre	8 h 30 à 12 h	13 h 30 à 17 h	
Mardi 23 septembre	9 h à 12 h	13 h à 16 h	
Mercredi 24 septembre	9 h à 12h	13 h à 16 h	17 h à 18 h 30
Jeudi 25 septembre	8 h 30 à 12 h	13 h 30 à 17 h	
Vendredi 26 septembre	8 h 30 à 12 h		
Lundi 29 septembre	8 h 30 à 12 h	13 h 30 à 17 h	
Mardi 30 septembre	9 h à 12 h	13 h à 16 h	
Mercredi 1er octobre	8 h 30 à 12 h	13 h à 16 h 30	
Jeudi 2 octobre	8 h 30 à 11 h 30	13 h 30 à 16 h 30	17 h à 19 h
Vendredi 3 octobre	9 h à 16 h 30 (continu)		

Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99, 174 et 175.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**
435 1ere rue du Pied-de-Montagne
Sainte-Marcellline-de-Kildare

Jour de vote par anticipation : **dimanche 26 octobre, de 12 h à 20 h**
435 1ere rue du Pied-de-Montagne
Sainte-Marcellline-de-Kildare

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au mardi 21 octobre 2025 à votre présidente d'élection de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.

La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection et a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature si la présidente d'élection n'est pas disponible : Mme Mélanie Morin.

4. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou son adjointe, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection
Stéphanie Lafond
Adresse 500, rue Principale Sainte-Marcelline-de-Kildare (Québec) J0K 2Y0
Téléphone 450 883-2241, poste 7505

Adjointe
Mélanie Morin
Adresse 500, rue Principale Sainte-Marcelline-de-Kildare (Québec) J0K 2Y0
Téléphone 450 883-2241, poste 7508

Signature

Donné à Sainte-Marcelline-de-Kildare le 3 septembre 2025

_____

Présidente d'élection